

iota[®] p

CONDITIONNEMENT

Emballage

10 kg

Palette

480 kg

EMB : NICHINO Europe Co., Ltd

FICHE D'IDENTITE

Composition

60 g/kg de flutolanil ⁽¹⁾ (6 % p/p)

Formulation

DP - poudre pour poudrage

Autorisation de Mise sur le Marché

n°9200380

Identifiant Unique de Formulation

JPG2-90CJ-400A-TCSX

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

NICHINO Europe Co., Ltd – Vision Park Histon – 5 Pioneer Court – CB24 9PT CAMBRIDGE – Royaume-Uni

Distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64

⁽¹⁾ Substance active de NIHON NOHYAKU

®Marque déposée de NIHON NOHYAKU CO. LTD

*Consulter les usages autorisés sur le carton

Bien lire l'étiquette avant l'utilisation de ce produit, respecter les recommandations d'emploi.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



ATTENTION

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 24 heures.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas utiliser ce produit ou tout autre produit contenant du flutolanil plus d'une fois tous les trois ans.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 64 ou sur internet : www.quick-fds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

PREMIERS SECOURS

En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le flutolanil agit spécifiquement sur la succinate déshydrogénase (SDH), enzyme-clé de la chaîne respiratoire mitochondriale située au carrefour de deux voies métaboliques essentielles à la vie des cellules fongiques.

Il appartient à la famille des phényl-benzamides et au GROUPE FONGICIDE **FRAC 7**.

Tableau des usages autorisés

Traitement de plants (tubercules)

En l'absence de mention spécifique, les usages autorisés correspondent à une utilisation plein champ.

En l'absence de restriction, les usages sont autorisés sur l'ensemble des cultures de la portée de l'usage.

Culture	Cibles	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stades d'application	Délai Avant Récolte	ZNT Aquatique ZNT Terrestre
Pommes de terre	Champignons autres que pythiacées (Rhizoctone brun)	2 kg/t (avec 4 tonnes de plants par hectare)	1 application tous les trois ans	Application sur plant en poudrage BBCH Max : 00	F*	5 m -

*Délai Avant Récolte minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte, exprimé en stade de croissance de la culture (stade BBCH).

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Conditions d'application

IOTA P est efficace sur rhizoctone brun (*Rhizoctonia solani*) et présente une efficacité complémentaire (partielle) sur gale argentée (*Helminthosporium solani*).

Contre *Phoma* et *Fusarium*, l'efficacité est inconnue.

Respecter les recommandations formulées par l'obteneur ou son représentant concernant les bonnes pratiques d'utilisation du plant de pomme de terre.

S'assurer de la parfaite qualité du lot de plants avant le traitement.

Veiller à stocker les plants dans un local indemne de toute trace de produits antigerminatifs.

Eviter la condensation sur les plants de pomme de terre avant ou après le traitement, y compris lors de transports éventuels.

Eviter les écarts brutaux de température et d'hygrométrie qui sont un risque majeur de formation de condensation. Vérifier l'absence de condensation sur 40 à 50 cm d'épaisseur dans les caisses ou les big-bags avant de commencer le traitement.

Ne pas stocker les plants en big-bag ou en benne après le traitement.

Avant plantation

Traiter des tubercules propres et secs.

Traiter sur des tubercules à la température minimale de 8°C afin d'éviter les endommagements liés aux chocs.

Manipuler et traiter des plants réchauffés.

En sortie de frigo, traiter sur des plants secs.

Traiter des plants non germés, avant le stade "Point blanc".

Assurer une répartition homogène de la poudre sur les tubercules traités.

Les plants traités et secs doivent être stockés dans des palox permettant une bonne aération et dans un local thermo régulé indemne de toute trace de produits anti-germinatifs.

Respecter les bonnes pratiques de stockage en palox (espacement, etc).

Plantation

Réaliser la plantation en conditions favorables.

Planter des tubercules réchauffés et secs après la sortie du frigo.

Planter dans un sol bien préparé et ressuyé.

Avant toute utilisation, s'assurer de son adéquation avec votre filière de production et avec les recommandations officielles régionales.

Précautions d'emploi

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du flutolanil plus d'une fois tous les trois ans.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.
- Eviter l'inhalation de poudre lors du traitement des tubercules.

Mélanges extemporanés et compatibilités

IOTA P s'utilise seul en poudrage et ne nécessite pas de mélange.

Préparation

L'application doit être réalisée avec un matériel spécialement conçu pour le traitement des plants de pomme de terre.

Application sur la planteuse : utiliser une poudreuse sur planteuse placée dans les goulottes de distribution des godets.

Application à la ferme sur un tapis à avancement réduit : utiliser les poudreuses à distribution rotative avec orifices calibrés et détasseur.

Veiller au parfait fonctionnement du matériel avec une révision et un calibrage de celui-ci avant chaque campagne d'utilisation.

Consulter votre conseiller technique ou le fabricant du matériel pour choisir les réglages les plus appropriés.

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

Pour plus d'informations sur les modes d'action, consulter la page : <https://phyteis.fr/ressources-formation/gerer-les-resistances/>

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation

liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHI-LAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC LA PLANTEUSE	NETTOYAGE	
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel		EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB(3)					
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3					
BOTTES certifiées EN 13 832-3					

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection individuelle (EPI), se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à

vos distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

pharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phyto-data.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 06/2023

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
- ▶ Protégez les points d'eau.
- ▶ Protégez les pollinisateurs.
- ▶ Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) FLASHEZ-MOI



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phyto-